



CAMBRIOLAGE

Comment se protéger ?

Pensez à la règle des "3 S"

SÉCURISER :



- Penser à verrouiller vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.
- Placez en lieu sûr et éloignés des accès, vos bijoux, moyens de paiements, clés de voiture.

SURVEILLER :



- La Gendarmerie est à votre service. Informez la Gendarmerie de tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

SIGNALER :



- Signalez à la Gendarmerie vos dates de vacances ou vos absences prolongées. A votre demande, elle pourra surveiller votre domicile au cours de ses patrouilles quotidiennes.
- Avant votre départ, inscrivez-vous à la Gendarmerie ou remplissez le formulaire en ligne : Opération tranquillité vacances (interieur.gouv.fr)